COMMUNE DE VILLAROGER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AMÉNAGEMENT DES PISTES DES LYS ET DE VILLAROGER ET RÉSEAU NEIGE DE CULTURE

Monsieur le Maire de la Commune de VILLAROGER informe le public que par arrêté du 19 mars 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager les pistes des Lys et de Villaroger et réseau neige de culture et de l'étude d'impact correspondante.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours soit du lundi 19 avril 2021 au mercredi 19 mai 2021 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :

à la mairie de VILLAROGER, Chef-lieu, du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30
à 17H30 sauf mercredis après-midi, samedis, dimanches et jours fériés

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site www.mairie-villaroger.fr

(Rubrique Vie Municipale en page d'accueil puis Rubrique Enquêtes publiques).

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, soit par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur en mairie de VILLAROGER, Cheflieu 73640 VILLAROGER, soit par mail à l'adresse suivante <u>pisteslysvillaroger@villaroger.fr</u>

Les observations recueillies en cours d'enquête seront accessibles sur le site Internet de la mairie www.mairie-villaroger.fr

(rubrique Vie Municipale en page d'accueil puis rubrique – Enquêtes publiques)

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de VILLAROGER

- Le lundi 19 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 4 mai 2021 de 14h30 à 17h30
- Le mercredi 19 mai 2021 de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, le registre et le dossier d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées, transmis à M. le maire de Villaroger et en copie au Président du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dès réception à la mairie de VILLAROGER aux jours et heures d'ouverture au public. Le rapport et ses conclusions seront également disponibles à l'adresse www.mairie-villaroger.fr (rubrique Vie Municipale en page d'accueil puis rubrique – Enquêtes publiques).

Au terme de l'enquête et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera instruit par les services compétents.